

**Décision N°DEC22-85 portant nomination d'un directeur adjoint
d'une unité de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Vu la décision N°DEC22-03 du 6 décembre 2021 portant nomination de la direction de l'UMR 1202 BIODiversité, GENes et Communautés (BIOGECO) ;

Vu l'avis favorable des établissements tutelles du laboratoire ;

Considérant le contrat sexennal de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

Considérant la démission de Mme Cécile ROBIN au 31 décembre 2022 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Frédéric REVERS est nommé directeur adjoint de l'unité de recherche UMR 1202 BIODiversité, GENes et Communautés (BIOGECO) à compter du 1^{er} janvier 2023, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 30 Novembre 2022
en deux exemplaires originaux,
Dean LEWIS

A blue ink signature is written over a circular official stamp of the University of Bordeaux. The stamp contains the text 'Université de Bordeaux' and the years '1441 • 1896 • 2014'.